

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1363-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 20 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement de concordance numéro 1363-2025 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de le rendre conforme au Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme quant aux dispositions concernant le PPU Centre-ville ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 17 février 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 17 février 2025.

Donné à Granby, ce 21 février 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 21 février 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 21 février 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier